

ACTUALITÉ

Chères Delageoises, chers Delageois,

J'espère que vous allez bien. Au nom du conseil municipal, je tiens à vous réitérer l'importance que nous accordons à la situation en cours reliée à la pandémie de la COVID-19 qui nous affecte tous. Je comprends que votre vie professionnelle et votre vie personnelle sont actuellement bouleversées. Il ne faut surtout pas relâcher nos efforts!

Les scénarios de propagation présentés la semaine dernière par le gouvernement du Québec nous donnent espoir et laisse entrevoir la lumière au bout du tunnel. Toutefois, il faut s'assurer de conserver toutes les bonnes habitudes que nous avons développées dans les dernières semaines.

Avec la venue du beau temps, plusieurs voudront aussi sortir pour bouger. Que vous empruntiez les pistes cyclables ou les rues rappelons l'importance cruciale de garder une distance de deux mètres avec vos concitoyens et surtout, n'oubliez pas que les rassemblements sont interdits autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Il faut dire qu'avec ce que j'observe sur le terrain, les Delageoises et Delageois sont respectueux et bien disciplinés face aux consignes émises par la Direction de la santé publique du gouvernement du Québec.

Notre premier ministre nous rappelle que la priorité à l'heure actuelle est de protéger nos personnes âgées. Je peux vous dire que nous suivons la situation. Nous avons à Lac-Delage une quinzaine d'aînés auprès desquels nous faisons un suivi téléphonique afin de nous assurer que tout va bien et qu'il ne leur manque de rien. Même nos jeunes Delageoises et Delageois les ont à cœur! En effet, un groupe de jeunes enfants ont écrit des mots d'encouragement et de soutien aux aînés de la Ville. Chaque aîné (ou couple d'aînés) a reçu une carte faite par des enfants d'ici.



Je rends donc hommage à nos personnes âgées qui font preuve de résilience, de détermination et de courage dans les circonstances. Je profite de l'occasion pour remercier tous les jeunes qui ont participé à cette belle action ainsi qu'à Mme Isabelle Coulombe qui a amorcé ce mouvement de solidarité.

À Lac-Delage nous sommes tissés serrés et le bénévolat est omniprésent! Je tiens à remercier toutes les Delageoises et Delageois qui prennent soin d'un proche, un voisin, une personne âgée qui a besoin d'un coup de main de quelques façons que ce soit.

Je tiens à vous rappeler que si vous avez des besoins particuliers, le service d'accueil téléphonique est toujours disponible à la ville (418-848-2417).

Sur une autre note, je tiens à souligner le travail remarquable des employés de la Municipalité qui font de leur mieux afin de continuer à vous servir malgré des conditions de travail exceptionnelles.

En terminant, je salue de tout cœur les intervenants du milieu de la santé qui sont à pied d'œuvre pour pallier cette pandémie et qui veillent à notre santé et à notre bien-être.

N'oubliez pas. EN AVRIL, ON NE LÂCHE PAS D'UN FIL.

Tout va bien aller!

Guy Rochette, maire



NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacedelageqc.ca
Site Internet : www.lacedelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

scéances ordinaires :

11 mai 2020

8 juin 2020

Un service de gardienne est disponible sur place.
Réservez votre place par téléphone au 418 848-2417.

BRANCHEZ-VOUS !

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au lacedelage.qc.ca.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements !

ACTUALITÉ



Communiqué

Pour diffusion immédiate
15 AVRIL 2020

INFORMATIONS COVID-19

Le conseil municipal désire informer la population des dernières mesures adoptées en lien avec la pandémie ainsi que les orientations prises quant au projet de l'espace parc et du bâtiment communautaire.

Paiement des taxes

- Lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 14 avril 2020 à huis clos, le conseil municipal a pris la décision suivante quant au paiement des taxes municipales 2020. En résumé, le versement du 14 mars 2020 ne portera aucun intérêt jusqu'au 14 juin 2020. Pour les versements du 14 juin et 14 septembre, un taux d'intérêt de 3 % (au lieu de 16 %) sera chargé pour les paiements en retard et ce jusqu'au 14 octobre 2020.

Récupération des monstres

- Considérant que certains citoyens souhaitent faire le ménage du printemps plus tôt étant donné le contexte de pandémie actuelle, et que les écocentres de la Ville de Québec sont fermés, la Ville offrira le service de cueillette des monstres et exceptionnellement des matériaux de construction à partir du lundi 20 avril et ce, jusqu'à la cueillette officielle prévue pour le 18 mai. Vous devez mettre vos monstres au chemin pour le lundi de chaque semaine et les employés passeront dans la semaine pour les ramasser. Pour les matériaux de construction, nous vous demandons de faire preuve de jugement quant à la quantité de matériaux.



Communiqué

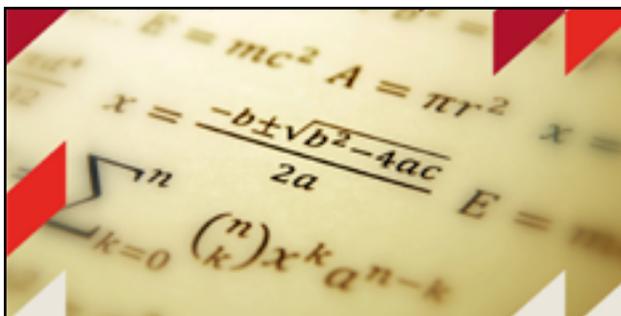
Pour diffusion immédiate
15 AVRIL 2020

INFORMATIONS COVID-19

Le conseil municipal désire informer la population des dernières mesures adoptées en lien avec évalués cette année et si les budgets le permettent, la construction se fera à l'automne 2020.

Diffusion des séances du conseil municipal

- Les séances du conseil seront diffusées sur le site WEB de la Ville et sur les liens pour visionner les séances vous seront communiqué sur le site Facebook de la Ville ainsi que par info lettre. La séance du 14 avril est donc disponible en visioconférence. Pour ceux et celles qui ont des questions concernant les sujets traités à l'ordre du jour, vous pouvez adresser vos questions à ville@lacedelage.qc.ca ou téléphoner à la Ville au 418-848-2417.



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier

CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- Déchets
- Compost
- Recyclage
- Feuilles
- Monstres
- Chargement conteneur déchet - refuge
- Chargement conteneur recyclage -manoir + refuge






Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus ?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Josée Lessard
Travailleuse de milieu

**Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides**

Cellulaire : 418-933-5483

PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

CONSEIL MUNICIPAL



Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



Conseiller #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLER #4
Responsable aux loisirs et à la culture
M. Alexandre Poupart
apoupart@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLER #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et règlementation;
- Diagnose du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.

CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.

Donnez vie à vos projets!



Trouvez sous un même toit les conseils et les outils pour vous aider à réaliser vos projets, petits et grands.

 **Desjardins**
Caisse de Charlesbourg

418 626-1146 | 

Un parc qui vous ressemble !

RÉSULTAT DU SONDAGE- MODULES DE JEU POUR LE PARC

Merci beaucoup aux jeunes qui ont répondu aux sondages pour les choix des modules de jeu dans le parc, vraiment très apprécié. Voici les modules que les jeunes Delageoises, Delageois ont choisis en majorité.



Puis-je légalement louer ma maison à des touristes ?

Depuis plus de deux ans maintenant, on entend parler d'hébergement collaboratif, d'Airbnb et d'économie du partage. Nouveaux revenus pour les uns, illégalité pour les autres, dans les faits, est-ce qu'on a le droit de louer son habitation à des touristes ?

Un nouveau règlement provincial sur le sujet entrera en vigueur le 1er mai 2020. Il encadrera la possibilité de louer une habitation partout au Québec.

S'il s'agit de votre résidence principale, il vous faut :

- obtenir un numéro d'enregistrement de la CITQ ;
- afficher ce numéro dans toutes vos publications ;
- payer toutes les taxes et déclarer tous vos revenus.

S'il s'agit de votre résidence secondaire, il vous faut :

- respecter les mêmes obligations qu'une résidence principale ;
- obtenir en plus une attestation de classification de Tourisme Québec, ce qui implique notamment le respect du zonage municipal et des critères de sécurité incendie.

Essentiellement, s'il s'agit d'une résidence secondaire, l'État considère la location comme étant commerciale, avec les conséquences qui en découlent. Il faut prévoir entre 45 et 60 jours pour recevoir l'attestation de classification.

Parallèlement, le gouvernement du Québec augmentera son nombre d'inspecteurs et invite les gens concernés à dénoncer à Revenu Québec toute location qui semble non conforme.

Pour plus de renseignements :

- <https://citq.qc.ca/fr/ouverture dossier.php>
- <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/hebergement/>
- <https://www.revenuquebec.ca/juste-pour-tous/assurer-la-conformite-fiscale/denonciation/>

Texte de **Marjolaine de Sa**, Directrice générale AHRQ, 418-650-9999



Communiqué

Pour diffusion immédiate
15 AVRIL 2020

INFORMATIONS COVID-19

Le conseil municipal désire informer la population des dernières mesures adoptées en lien avec la pandémie ainsi que les orientations prises quant au projet de l'espace parc et du bâtiment communautaire.

Espace parc et bâtiment communautaire

- Considérant le contexte actuel, le conseil municipal a décidé de scinder le projet en deux phases afin d'être en mesure de réaliser le projet. Il était impossible, dans le contexte actuel, d'arriver à tout réaliser la même année. Or, Le projet de construction du bâtiment communautaire, la patinoire ainsi que les jeux d'eau sont reportés à l'été 2021. Cependant, le jardin communautaire, les espaces de jeux, le jeu de pétanques et la piste d'hébertisme seront réalisés à l'été 2020. Cela permettra de mieux contrôler les travaux et de bien planifier les installations pour 2021. Les travaux de démolition des jeux actuels ainsi que du pavillon (pergola) seront défaites prochainement afin de faire place aux nouveaux aménagements. Les coûts de construction de la nouvelle pergola seront évalués cette année et si les budgets le permettent, la construction se fera à l'automne 2020.

COVID-19

Derniers développements

Pour savoir les derniers développements de la MRC de La Jacques-Cartier en lien avec le Covid-19, surveillez le www.mrc.jacques-cartier.com ou la page Facebook de la MRC.

Par ailleurs, veuillez noter que les bureaux de la MRC sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. L'équipe de la MRC demeure disponible par téléphone ou par courriel. Pour toute question, veuillez nous contacter au 418 844-2160 ou par courriel au mrcjc@mrc.jacques-cartier.com.

TAXES MUNICIPALES DU TNO DU LAC-CROCHE

Une disposition s'adressant aux propriétaires du Territoire non organisé du Lac-Croche a été adoptée à la séance du conseil de la MRC du 18 mars dernier.

Dans les circonstances exceptionnelles que connaît le Québec, la MRC

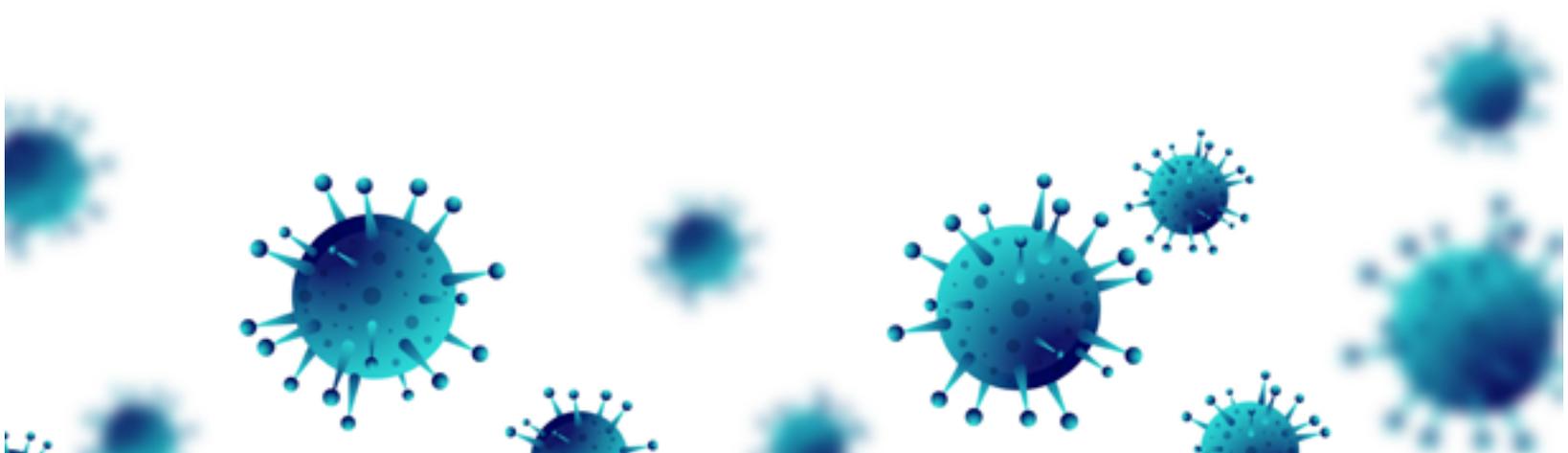
TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER

Le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) demeure en service selon les horaires réguliers. Le transporteur du TCJC a d'ailleurs mis en place des mesures préventives à bord des véhicules pour respecter les directives du gouvernement afin de protéger la clientèle et les chauffeurs.

Ainsi, les usagers ont à leur disposition des lingettes désinfectantes et du gel antiseptique. La MRC invite d'ailleurs chaque usager à les utiliser en montant à bord et à respecter une distance de 2 mètres entre eux.

Par ailleurs, chaque jour, les autobus sont désinfectés par le transporteur.

Toutefois, dans le contexte actuel lié à la situation de la COVID-19, il pourrait y avoir des mesures additionnelles ayant un impact sur le transport en commun. La MRC en informera ses usagers dès possible, sur son site Internet



VIDÉO SUR DEMANDE

VOS SÉRIES ET VOS FILMS... TOUJOURS AU BON MOMENT

- ◆ Chaînes sur demande
- ◆ Location de films
- ◆ Rattrapage télé

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Une situation financière positive!

C'est lors de la séance ordinaire du 14 avril dernier que la directrice générale, madame Josée Desmeules, a présenté les états financiers au 31 décembre 2019 vérifiés par le bureau comptable professionnel Mallette, CPA. Avec un léger bénéfice net d'opération de 18 985\$ et un surplus accumulé de 221 865\$ incluant un montant de 100 000\$ pour la création d'un fonds de roulement au 31 décembre 2019, le maire est très heureux des résultats et de l'appropriation des deniers publics. Depuis quelques années, nous utilisons le surplus accumulé pour payer des dépenses non récurrentes mais nécessaires au lieu de le prévoir au budget. Même si le surplus accumulé a diminué considérablement en 2019, soit de près de 200 000\$, notre surplus représente 17,4% de nos revenus d'exploitation, alors que la moyenne de notre MRC est de 18%. Il est important de réaliser des projets et de continuer à maintenir des services de qualité tout en contrôlant les dépenses. Tel que mentionné précédemment, notre objectif est de ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables et de payer nos dépenses comptants autant que possible.

« Les résultats 2019 démontrent tous les efforts déployés, tant par le personnel, nos bénévoles ainsi que les membres du conseil, pour que la Ville se démarque, évolue et offre une meilleure qualité de vie à nos citoyens en respectant notre capacité de payer. Près de 60 000 \$ octroyés en subvention ont permis la concrétisation de plusieurs beaux projets en 2019. Pour une petite municipalité comme la nôtre, ce sont ces petites choses qui font une grande différence. Je suis extrêmement fier de la vitalité de notre milieu et cela se traduit dans nos états financiers. » a commenté le maire de Lac-Delage, monsieur Guy Rochette.

Voici en bref, une synthèse de la présentation fait aux membres du conseil lors de l'assemblée à huis clos du 14 avril dernier. Vous trouverez le Power Point de la présentation sur le site internet de la municipalité au www.lacdelage.qc.ca. ■

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS AVEC LE BUDGET 2019

REVENUS	RÉEL 2019	BUDGET 2019	ÉCART
TAXES	1 039 505 \$	1 016 130 \$	23 375 \$
TRANSFERTS	130 120 \$	119 785 \$	10 335 \$
SERVICES RENDUS	19 861 \$	5 075 \$	14 786 \$
IMPOSITION DE DROITS	66 889 \$	48 000 \$	18 889 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	3 761 \$	1 000 \$	2 761 \$
INTÉRÊTS	11 953 \$	8 600 \$	3 353 \$
AUTRES REVENUS	2 858 \$	500 \$	2 358 \$
TOTAL DES REVENUS	1 274 947 \$	1 199 090 \$	75 857 \$
DÉPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	245 931 \$	241 321 \$	-4 610 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	184 039 \$	179 748 \$	-4 291 \$
TRANSPORT ROUTIER	223 535 \$	193 755 \$	-29 780 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	350 147 \$	225 079 \$	-125 068 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	45 903 \$	57 667 \$	11 764 \$
LOISIRS ET CULTURE	98 911 \$	49 029 \$	-49 882 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	228 081 \$	293 947 \$	65 866 \$
AFFECTATIONS	-120 585 \$	-41 456 \$	79 129 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 255 962 \$	1 199 090 \$	-56 872 \$
EXCÉDENT DES EXERCICES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES POUR 2019	18 985 \$	- \$	- \$

EXPLICATION DES ÉCARTS AU NIVEAU DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Au global, on observe des **revenus de fonctionnement** supplémentaires au budget de l'ordre de 76 000 \$ qui s'explique principalement par des revenus plus élevés que ceux prévus au budget, notamment:

- Droits de mutation : + 20 000 \$ que ceux budgétés;
- Intérêts sur arrérage de taxes: + 3 000 \$ de plus que ceux prévus;
- Revenus de taxes :+ 23 000 \$
- Subvention divers: +10 000 \$
- Autres services rendus (projets spéciaux): + 15 000 \$
- Amendes et pénalités : 3 000 \$

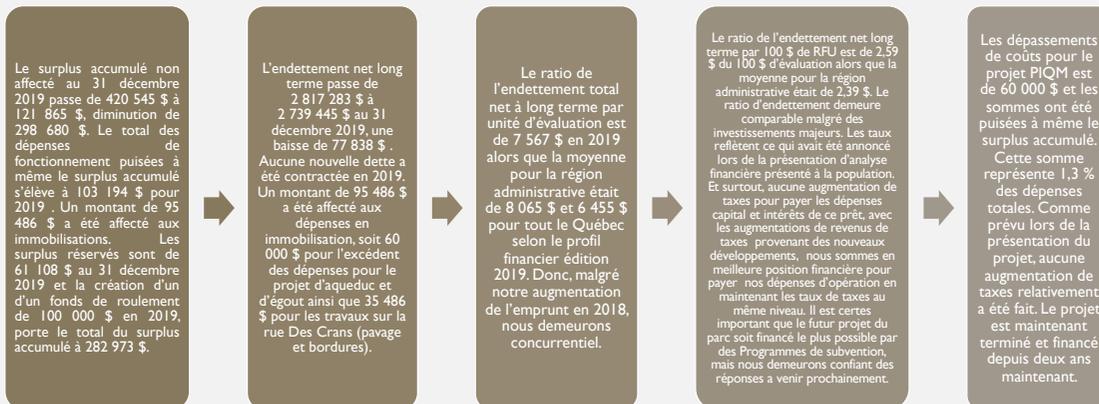
EXPLICATION DES ÉCARTS AU NIVEAU DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont plus élevées que le budget 2019 d'un montant de l'ordre de 57 000 \$;

Bien que les écarts positifs ont été compensés par des écarts négatives au global, quelques écarts méritent toutefois d'être soulignées:

Des dépenses de 125 000 \$ de plus que le budget pour l'hygiène du milieu (vidange des boues, services techniques et études-TECQ)	Dépenses de transport (voirie) plus élevées que celles prévues pour un total de 30 000 \$ (dénéigement, entretien machinerie et circulation)	Dépenses de sécurité publique : + 4 300 \$ (Quote-part service de police)	Loisirs et culture: + 50 000 \$ pour les différents projets spéciaux mais revenus en conséquences dans autres services rendus;	Aménagement et urbanisme : 12 000 \$ de moins que le budget (Révision règlements d'urbanisme reportée);	Frais de financement : - 110 054 \$ et affectation de 81 000 \$ de moins que le budget.	Ces deux derniers écarts viennent compenser les écarts dans les autres départements.
---	--	---	--	---	---	--

LES POINTS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS



Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 passe de 420 545 \$ à 121 865 \$, diminution de 298 680 \$. Le total des dépenses de fonctionnement puisées à même le surplus accumulé s'élève à 103 194 \$ pour 2019. Un montant de 95 486 \$ a été affecté aux immobilisations. Les surplus réservés sont de 61 108 \$ au 31 décembre 2019 et la création d'un fonds de roulement de 100 000 \$ en 2019, porte le total du surplus accumulé à 282 973 \$.

L'endettement net long terme passe de 2 817 283 \$ à 2 739 445 \$ au 31 décembre 2019, une baisse de 77 838 \$. Aucune nouvelle dette a été contractée en 2019. Un montant de 95 486 \$ a été affecté aux dépenses en immobilisation, soit 60 000 \$ pour l'excédent des dépenses pour le projet d'aqueduc et d'égout ainsi que 35 486 \$ pour les travaux sur la rue Des Crans (pavage et bordures).

Le ratio de l'endettement total net à long terme par unité d'évaluation est de 7 567 \$ en 2019 alors que la moyenne pour la région administrative était de 8 065 \$ et 6 455 \$ pour tout le Québec selon le profil financier édition 2019. Donc, malgré notre augmentation de l'emprunt en 2018, nous demeurons concurrentiel.

Le ratio de l'endettement net long terme par 100 \$ de RFU est de 2,59 \$ du 100 \$ d'évaluation alors que la moyenne pour la région administrative était de 2,39 \$. Le ratio d'endettement demeure comparable malgré des investissements majeurs. Les taux reflètent ce qui avait été annoncé lors de la présentation d'analyse financière présentée à la population. Et surtout, aucune augmentation de taxes pour payer les dépenses capital et intérêts de ce prêt, avec les augmentations de revenus de taxes provenant des nouveaux développements, nous sommes en meilleure position financière pour payer nos dépenses d'opération en maintenant les taux de taxes au même niveau. Il est certes important que le futur projet du parc soit financé le plus possible par des Programmes de subvention, mais nous demeurons confiant des réponses à venir prochainement.

Les dépassements de coûts pour le projet PIQM est de 60 000 \$ et les sommes ont été puisées à même le surplus accumulé. Cette somme représente 1,3 % des dépenses totales. Comme prévu lors de la présentation du projet, aucune augmentation de taxes relativement a été fait. Le projet est maintenant terminé et financé depuis deux ans maintenant.

CONCLUSION

Les résultats financiers au 31 décembre 2019 permettent de dégager un léger surplus financier. Un fond de roulement de 100 000 \$ a également été créé à même le surplus accumulé en 2019. Cela permettra l'achat de petites immobilisations dans le futur. Bien que le surplus accumulé ait considérablement diminué en 2019, nous sommes très heureux d'avoir été en mesure de payer l'ensemble des dépenses comptants afin d'éviter d'avoir recours à l'endettement.

Globalement la situation financière de la municipalité va très bien. L'augmentation des revenus de taxes des nouveaux développements vient définitivement donner un solide coup de pouce aux finances de la Ville. Le budget 2020 prévoit une affectation de 38 000 \$ à même le surplus accumulé (déjà réservé aux états financiers au 31-12-2019) mais si cette affectation n'est pas nécessaire en 2020, le conseil municipal passera une résolution pour la remettre au surplus non affecté. D'ailleurs, c'est ce que le conseil a fait pour l'exercice financier 2018.



Emplois saisonniers aux travaux publics (1 poste – été 2020)

Le Service des travaux publics de la Ville de Lac-Delage est à la recherche d'un candidat pour rejoindre son équipe durant la période estivale 2019.

VOS PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Aider aux opérations d'entretien des parcs et espaces verts;
- Aider aux opérations de voirie;
- Effectuer des travaux de peinture et d'entretien;
- Réaliser toutes autres tâches connexes reliées à sa fonction et selon les besoins du service.

VOUS POSSÉDEZ LE PROFIL SUIVANT :

- Avoir 17 ans et plus;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Être reconnu pour ses habiletés manuelles;
- Faire preuve de polyvalence et de débrouillardise;
- Aimer travailler en équipe et à l'extérieur;
- S'adapter aisément aux différentes conditions climatiques;

VOS CONDITIONS :

- Environ 30-35 heures/semaine;
- Durée : environ 12 semaines (fin-mai au début d'août 2019);
- Salaire en fonction de l'expérience de travail.

POSTULEZ MAINTENANT !

Faites parvenir par courriel votre curriculum vitae à l'attention de :
Monsieur Sydney Lavoie
Directeur des travaux publics
(ville@lacdelaqe.qc.ca)

Merci de votre participation !

N.B. La Ville de Lac-Delage souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi. Seules les personnes sélectionnées seront contactées et l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.



INSCRIPTIONS

Un poulailler collectif COC COC Delageois pour une 3^e année

Devant l'immense succès des années passées, notre poulailler collectif est de retour ! Il s'agit d'un poulailler à petite échelle (quatre poules) qui est géré collectivement pendant l'été 2020.

Nous sommes à la recherche de familles qui accepteraient de s'occuper du poulailler **pendant une demi-semaine cet été** en échange d'une douzaine d'œufs, mais surtout pour en apprendre plus sur ces généreux volatiles, la production des œufs et l'entretien du poulailler. Une fois que nous saurons combien de familles participent au projet, nous établirons un calendrier de la répartition des responsabilités. Cette année, nous ne tiendrons pas de réunion d'information due à la pandémie, mais nous enverrons un document avec les étapes à faire pour l'entretien du poulailler ainsi que les règles à suivre.

Les familles intéressées sont invitées à contacter la Ville par téléphone au 418-848-2417 ou par courriel : ville@lacdelaqe.qc.ca avant le 3 mai 2020.

Carrossier ProColor




Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*
418 561-0084

Service d'estimation
à domicile.

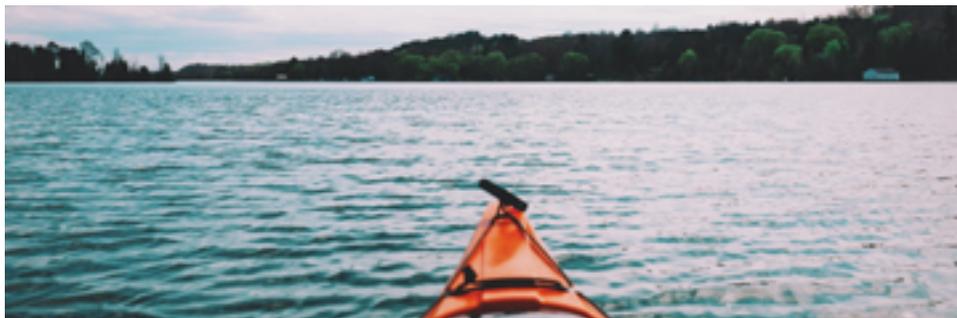
Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



Location des espaces à canots et kayaks

Cette année encore, Lac-Delage offre à ses citoyens la possibilité de louer un espace à canot ou kayak pendant la saison estivale. La ville dispose de 90 espaces à louer (78 dans le secteur de l'avenue du Lac et 12 dans le secteur de l'avenue du Rocher).



La distribution des espaces se fera par tirage au sort le **lundi 11 mai 2020 à 19h**. Cette façon de faire a pour but d'être équitable envers tous les citoyens.

Le secteur de l'avenue du Lac sera comblé en premier et celui de l'avenue du Rocher ensuite.

Vous êtes intéressé à louer un espace? Voici comment faire:

Vous remplissez le contrat (au verso) et nous le faites parvenir au plus tard le lundi 11 mai à 14h00. N'oubliez pas d'y inclure votre paiement (chèque uniquement).

• S'il ne vous est pas possible de passer au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, vous pouvez déposer le formulaire dans la chute à courrier à droite de la porte extérieure de nos locaux.

Les règles suivantes seront respectées:

• Un seul espace par logement sera accordé;
• L'espace loué pourra contenir un seul des choix suivants: un canot **ou** un kayak double **ou** deux kayaks simples

Le montant de location est de 50\$ par espace, taxes incluses. Seulement les inscriptions dont le paiement sera reçu en date du 11 mai 2020 seront considérées. ■

Annulation des événements jusqu'au 31 août 2020



Le 10 avril, le gouvernement du Québec a demandé l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020. Cette directive est émise considérant l'évolution de la situation de la COVID-19 au Québec et la nécessité de respecter notamment la mesure de distanciation physique de 2 mètres pour une période prolongée.

C'est donc dans une perspective de protection de la santé publique qu'il est jugé préférable que la Ville de Lac-Delage doit annuler les activités suivantes :

- La fête de la Saint-Jean-Baptiste;
- Les concerts Jazz;
- La fête des bénévoles (possibilité de report à venir);

Nous sommes sincèrement désolés de cette situation mais sachez que nous reviendrons en force en 2021 et qu'actuellement la Ville de Lac-Delage essaie de trouver d'autres façons pour divertir et surtout rendre cette période moins pénible pour tous. Nous vous tiendrons au courant. Mais si vous avez des idées d'activités « confinées » possible, il nous fera plaisir de réaliser vos projets.



Toujours présent
pour Lac-Delage

📍 1680 avenue Lapierre | 2^e étage, bureau 201 Québec (Québec) G3E 0G1

☎ 418 842-3330

✉ sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca

SYLVAIN LÉVESQUE
DÉPUTÉ DE CHAUVEAU

Concours de photo C'est quoi ton spot ?



Le comité de la Famille en collaboration avec la Ville de Lac-Delage et la MRC de la Jacques-Cartier organise un concours photo pour tous les citoyens du Lac-Delage du 4 au 31 mai 2020.
Voici la démarche à suivre pour participer. Simple comme un clic !

4 capsules, 4 thèmes, 3 gagnants par thèmes donc 12 gagnants au total!

Les gens qui désirent participer font une demande au groupe FB fermé
<< C'est quoi ton spot? >>
et dépose leur meilleur photo sur le groupe aux dates ci-dessous :

- Capsule vidéo no 1: (4 mai)
Défi: Règle de tiers / thème: la nature
Remise des photos dimanche le 10 mai
- Capsule vidéo no 2: (11 mai)
Défi: Filtres naturel / thème: mon quartier
Remise des photos dimanche le 17 mai
- Capsule vidéo no 3: (18 mai)
Défi: Profondeur / thème: le coucher du soleil
Remise des photos dimanche le 24 mai
- Capsule vidéo no 4: (25 mai)
Défi: les reflets / thème: libre
Remise des photos dimanche le 31 mai



Entente
de développement culturel



Québec

Règlement sur le déneigement des entrées privées

FONTE DE LA NEIGE

Nous savons qu'au printemps, certains citoyens ne désirant plus voir la neige dans leur cour, décident de pelleter de nouveau pour envoyer celle-ci dans la rue pour la faire fondre.

Nous désirons vous rappeler que, selon le règlement municipal sur les nuisances, il est interdit jeter ou déposer de la neige ou de la glace venant d'un terrain privé sur les chemins municipaux et que quiconque contrevient à cette règle commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 300\$.

Nous vous demandons donc de ne pas transporter de l'autre côté du chemin ou étendre le long des accotements la neige résultant du déneigement de vos entrées privées car ces gestes enneigent la chaussée et la rendent moins sécuritaire pour les usagers.



De plus, le Code de la sécurité routière du Québec stipule que nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public et que quiconque contrevient à cette règle commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 \$.

ABRIS TEMPORAIRES

Avec l'arrivée du printemps, la Ville de Lac-Delage tient à vous informer qu'en vertu de l'article 51 du règlement de zonage (U-2012-02), les abris temporaires d'hiver sont autorisés jusqu'au 1er mai 2020.

Les dates d'échéances pour enlever les abris temporaires d'hiver sont maintenues, soit le 1er mai 2020. Cependant, pour ceux qui sont en confinement obligatoire ou autres situations particulières, vous devez nous informer à la Ville auprès de Mélissa Turmel au 418 848-2417 ou par courriel à ville@lacdelaqc.ca.

PROTEGEONS NOTRE LAC



SVP ne pas nourrir les canards et autres oiseaux aquatiques

Règlement sur les chiens en laisse et les crottes

SECTION 8.2

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CHIENS

ARTICLE 1.1.1 CONTRÔLE DANS UN ENDROIT PRIVÉ

AMENDE
100 \$

Dans un endroit privé, un chien à l'extérieur doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir des limites du terrain où il est gardé.

ARTICLE 1.1.2 CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DANS UN ENDROIT PUBLIC

AMENDE
100 \$

Dans un endroit public, le chien doit être tenu ou retenu en laisse d'une longueur maximale de 2 mètres, par une personne capable de le maîtriser et doit toujours être sous surveillance constante par une telle personne.

Le port de la laisse n'est toutefois pas requis dans un parc à chiens autorisé par la municipalité.

ARTICLE 1.1.3 MORSURE - AVIS

AMENDE
100 \$

Lorsqu'un chien a mordu une personne ou un autre animal, son gardien doit en aviser le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

ARTICLE 1.1.4 MATIÈRES FÉCALES DES CHIENS

AMENDE
100 \$

Il est interdit pour le gardien d'un chien de laisser dans un endroit public ou à l'extérieur dans un endroit privé autre que sa résidence, les matières fécales de son chien.

OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Amélie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Alexie Matte	418 912-8040 418 316-2528
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Morin	418 848-0807
Fédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Florence Lemoine	418 848-0706 418 570-4152
Kassandra Blouin-Blais	418 561-0084 418 848-8929
Lauranne Turgeon	418 848-7812

EFFICACITÉ | CONFIANCE | EXPERTISE



JOCELYNE
DESGAGNÉ
COURTIER IMMOBILIER

Lac-Delage,
c'est aussi
chez-nous!

Cellulaire :
418.805.0165

jocelynedesgagne.com
info@jocelynedesgagne.com

Bureau :
418.948.1000

1030 boulevard du Lac, suite 1
Lac-Beauport, Qc G3B 1X5



Un samedi pas comme les autres....

Le soleil, les sourires et la bonne humeur étaient au rendez-vous le samedi 18 avril quand le maire et son équipe ont sillonné les rues de la ville pour vous dire que tout allait bien aller et surtout de ne pas lâcher! Nous désirons remercier tous les citoyens qui se sont prêtés au jeu, nous avons été témoins de très beaux moments. Nous croyons que ces petits moments de magie apportent un peu de réconfort en cette période particulièrement spéciale pour tous. Un montage photo sera publié sur le site de la Ville et sur Facebook prochainement.

La vie est quand même belle

en confinement au Lac-Delage!

